

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
7 juin 2018
n° 21 / 7778^e
pages 1145 à 1200

NOUVEAU DROIT DES OBLIGATIONS / Droit des affaires

La ratification de l'ordonnance de réforme du droit des contrats :
quelques incidences sur la pratique des affaires

> Antoine Tadros

1162

Les contraintes du droit des obligations sur les opérations d'ICO

> Anne-Sophie Choné-Grimaldi

1171

ÉDITORIAL

1145 « *Perchè uomo di diritto* ». Le juriste, (fugace) sauveur de l'Italie, Franck Laffaille

ACTUALITÉS

- 1149 Interdiction de diriger (cessation des paiements) : application de la loi du 6 août 2015
- 1154 Extradition (affaire « *Sandoval* ») : admission de la demande de l'Argentine
- 1155 Étrangers (rétention) : inconstitutionnalité de la procédure de recours
- 1156 Responsabilité médicale : portée de recommandations postérieures à l'acte
- 1159 Avocat (protection des correspondances) : clients sous escorte policière

POINT DE VUE

1160 Pour une réforme du droit des sûretés en adéquation avec le droit des entreprises en difficulté,
Reinhard Dammann et Martin Guermonprez

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1175 **Panorama** : Exécution des peines, Jean-Paul Céré, Martine Herzog-Evans et Éric Péchillon
- 1185 **Notes** : La liberté contractuelle d'aménager les effets de l'extinction du contrat,
note sous Cass., ch. mixte, 13 avr. 2018, Hugo Barbier
- 1191 Motivation des peines par les cours d'assises : interprétation d'une censure d'interprétation,
note sous Cons. const., 2 mars 2018, Antoine Botton
- 1195 Règlement Insolvabilité : conflit de juridictions et sanction des dirigeants,
note sous Com. 7 févr. 2018, Reinhard Dammann et Gilles Podeur

ENTRETIEN

1200 Laurent Saenko - Les agressions sexuelles sur mineurs de quinze ans
ou les vicissitudes du non-consentement présumé

DALLOZ



Version numérique incluse*



321821



31/35, rue Froidvaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLÉ et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juin 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidvaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572195550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

1145

« Perchè uomo di diritto »
Le juriste, (fugace) sauveur
de l'Italie



ACTUALITÉS

1148

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Prélèvement bancaire: existence du mandat
donné par le payeur au bénéficiaire,
Com. 24 mai 2018

Consommation

Cautionnement (disproportion): appréciation en
cas de séparation de biens, *Com. 24 mai 2018*
Cautionnement (mention manuscrite): portée
du défaut de désignation du débiteur garanti,
Com. 24 mai 2018

Entreprise en difficulté

Interdiction de diriger (cessation des
paiements): application de la loi du 6 août
2015, *Com. 24 mai 2018*

Redressement judiciaire (conversion en
liquidation): saisine d'office du tribunal,
Com. 24 mai 2018

Liquidation judiciaire (clôture): mandataire
chargé de poursuivre les instances en cours,
Com. 24 mai 2018

Responsabilité pour insuffisance d'actif:
exercice de l'action par des contrôleurs,
Com. 24 mai 2018

Licenciements (responsabilité de la société):
interdiction des poursuites individuelles,
Soc. 24 mai 2018

Interdiction de gérer (non-respect): prononcé
d'une interdiction générale de gérer,
Crim. 24 mai 2018

Responsabilité pour soutien abusif: exclusion
des garanties financières, *Com. 24 mai 2018*

1151

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Mesure de protection (mainlevée): ouverture
de l'appel au seul requérant,
Civ. 1^{er}, 24 mai 2018

1152

DROIT IMMOBILIER

Bail

SAFER (droit de préemption):
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 25 mai 2018

Expropriation

Indemnité d'expropriation (évaluation):
fixation de la date de référence,
Civ. 3^e, 24 mai 2018

1152

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Délit de délaissement (mineur étranger):
volonté d'abandonner définitivement la
victime, *Crim. 23 mai 2018*

Outrage à magistrat et discrédit sur une
décision: courriel à un journaliste,
Crim. 23 mai 2018

Enseignement privé (classes hors contrat):
constitutionnalité sous réserve des peines,
Cons. const., 1^{er} juin 2018

Procédure pénale

Extradition (affaire « Sandoval »): admission
de la demande de l'Argentine,
Crim. 24 mai 2018

1155

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étrangers (rétention): inconstitutionnalité de la
procédure de recours,
Cons. const., 1^{er} juin 2018

Environnement

Enfouissement de déchets radioactifs:
obligation d'information de l'ANDRA,
Civ. 3^e, 24 mai 2018

Santé publique

Responsabilité médicale: portée de
recommandations postérieures à l'acte,
Civ. 1^{er}, 5 avr. 2018

Hospitalisation d'office (maintien): saisine du
juge des libertés et de la détention,
Civ. 1^{er}, 24 mai 2018

Hospitalisation d'office (mainlevée): qualité de
partie du directeur de l'hôpital,
Civ. 1^{er}, 24 mai 2018

Hospitalisation d'office (maintien):
appréciation du trouble mental par le juge,
Civ. 1^{er}, 24 mai 2018

Hospitalisation d'office (maintien): recevabilité
des moyens soulevés à l'audience,
Civ. 1^{er}, 24 mai 2018

1158

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement économique (cause réelle et
sérieuse): agissements fautifs de l'employeur,
Soc. 24 mai 2018

Groupe de sociétés (licenciements):
responsabilité de la société mère,
Soc. 24 mai 2018

Groupe de sociétés (licenciements): défaut de
responsabilité de la société mère,
Soc. 24 mai 2018

1159

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (protection des correspondances):
clients sous escorte policière,
CEDH 24 mai 2018

Avocat (contestation d'honoraires): portée de
la procédure spécifique, *Civ. 2^e, 24 mai 2018*



1160 Pour une réforme du droit des sûretés en adéquation avec le droit des entreprises en difficulté par Reinhard Dammann et Martin Guermonprez



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1162 La ratification de l'ordonnance de réforme du droit des contrats: quelques incidences sur la pratique des affaires par Antoine Tadros

1171 Les contraintes du droit des obligations sur les opérations d'ICO par Anne-Sophie Choné-Grimaldi

PANORAMA

1175 Exécution des peines juillet 2017 - avril 2018 par Jean-Paul Céré, Martine Herzog-Evans et Éric Péchillon

NOTES

1185 La liberté contractuelle d'aménager les effets de l'extinction du contrat, note sous Cass., ch. mixte, 13 avr. 2018 par Hugo Barbier

1191 Motivation des peines par les cours d'assises: interprétation d'une censure d'interprétation, note sous Cons. const., 2 mars 2018 par Antoine Botton

1195 Règlement Insolvabilité: conflit de juridictions et sanction des dirigeants, note sous Com. 7 févr. 2018 par Reinhard Dammann et Gilles Podeur



1200 Laurent Saenko Les agressions sexuelles sur mineurs de quinze ans ou les vicissitudes du non-consentement présumé

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr